

JULES VALLES

CHU SIAO 75

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

COMMUNAUTE JEUNESSE

10, quai de la Borde
91 130 RIS-ORANGIS
01 69 84 81 21

chu.ris@comjeun.fr



SOMMAIRE

Préambule P.2

Organigramme P.3

Les Chiffres Clés - CHU 75 P.4

Jules Vallès CHU - Hébergement P.5-22

Les admissions P.6-7

Les personnes hébergées P.7-8

L'accompagnement des personnes hébergées P.9-20

L'accès aux droits P.9-11

L'accès à la santé P.11-12

Les apports cliniques des psychologues P.12-13

Le soutien à la parentalité P.13-14

L'accès à l'emploi P.14-15

L'accès au logement P.15-16

L'accès à la culture et aux loisirs P.16-17

L'exercice de la citoyenneté P.18

La qualité des hébergements P.19-20

Les sorties P.21-22

PRÉAMBULE

Pour l'Association COMMUNAUTÉ JEUNESSE, l'année 2025 s'inscrit dans la continuité de ses engagements, avec la consolidation du dispositif CHU75 tout en se confrontant à de nouvelles complexités liées à l'allongement des parcours.

Cette année, l'équipe a accompagné 118 personnes, dont 76 enfants, accueillies dans des hébergements autonomes au sein des 21 logements diffus du dispositif, afin de privilégier l'intégration des familles dans la cité comme levier d'insertion durable. L'activité du service témoigne d'une forte sollicitation, avec un taux d'occupation s'élevant à 102,33 %, qui s'explique notamment par des naissances.

L'analyse de l'année 2025 révèle toutefois un paradoxe :

D'un côté, une notable progression de l'insertion économique est constatée : la part des ménages sans aucune ressource est passée de 63 % en 2024 à 19 % à la fin de cet exercice. Aujourd'hui, 33 % des parents accompagnés occupent un emploi, ce qui valide la pertinence de l'accompagnement pluridisciplinaire mis en œuvre.

De l'autre côté, un allongement de la durée de séjour est observé, atteignant désormais 25 mois en moyenne. Cela n'illustre pas un manque de mobilisation des familles, bien au contraire, mais révèle les impasses administratives auxquelles elles se heurtent. Aujourd'hui, les délais de traitement des demandes en préfecture s'étirent, impactant lourdement le quotidien des résidents. Près de 61 % des adultes accompagnés ont une situation de résidence non régularisée ou en cours de régularisation.

Malgré ces freins, le relogement d'un ménage après 15 mois de prise en charge rappelle que l'accès au logement pérenne demeure l'objectif central de l'action menée.

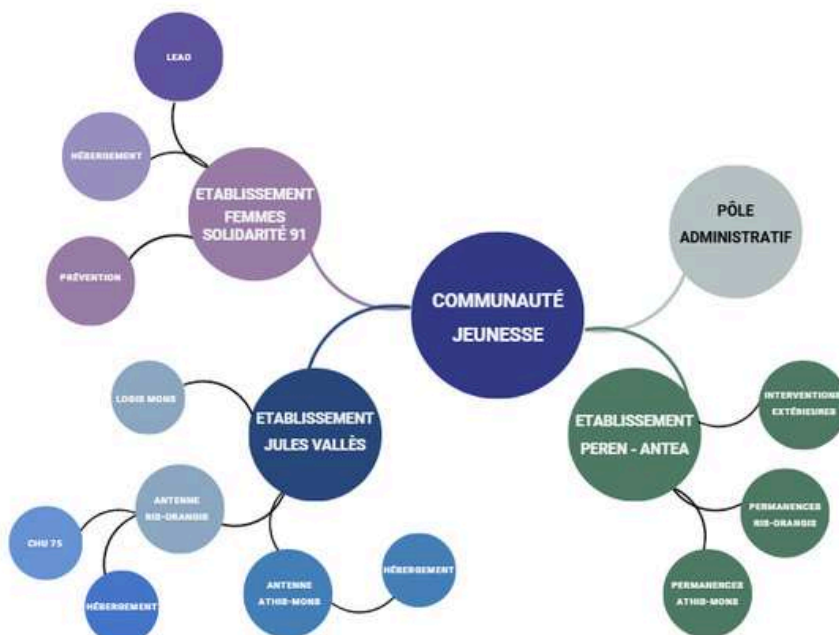
Face à ces blocages qui précarisent l'accès aux droits et à l'emploi, les professionnelles intensifient leurs collaborations avec des avocats et des juristes spécialisés. Cet engagement permet de défendre chaque situation avec la détermination qu'impose le principe de non-abandon. Pour renforcer cette expertise et optimiser les réponses apportées, une permanence juridique dédiée sera d'ailleurs instaurée au cours de l'année.

Au-delà de la défense des droits, la qualité de l'accueil repose sur la pluridisciplinarité de l'intervention et sur le savoir-faire spécifique des équipes. L'articulation entre le suivi socio-éducatif des travailleurs sociaux, l'éclairage clinique du psychologue et l'intervention du pôle RQH vise à garantir aux familles un cadre de vie digne et sécurisant. Ce professionnalisme exigeant est le socle de l'engagement de l'Association.

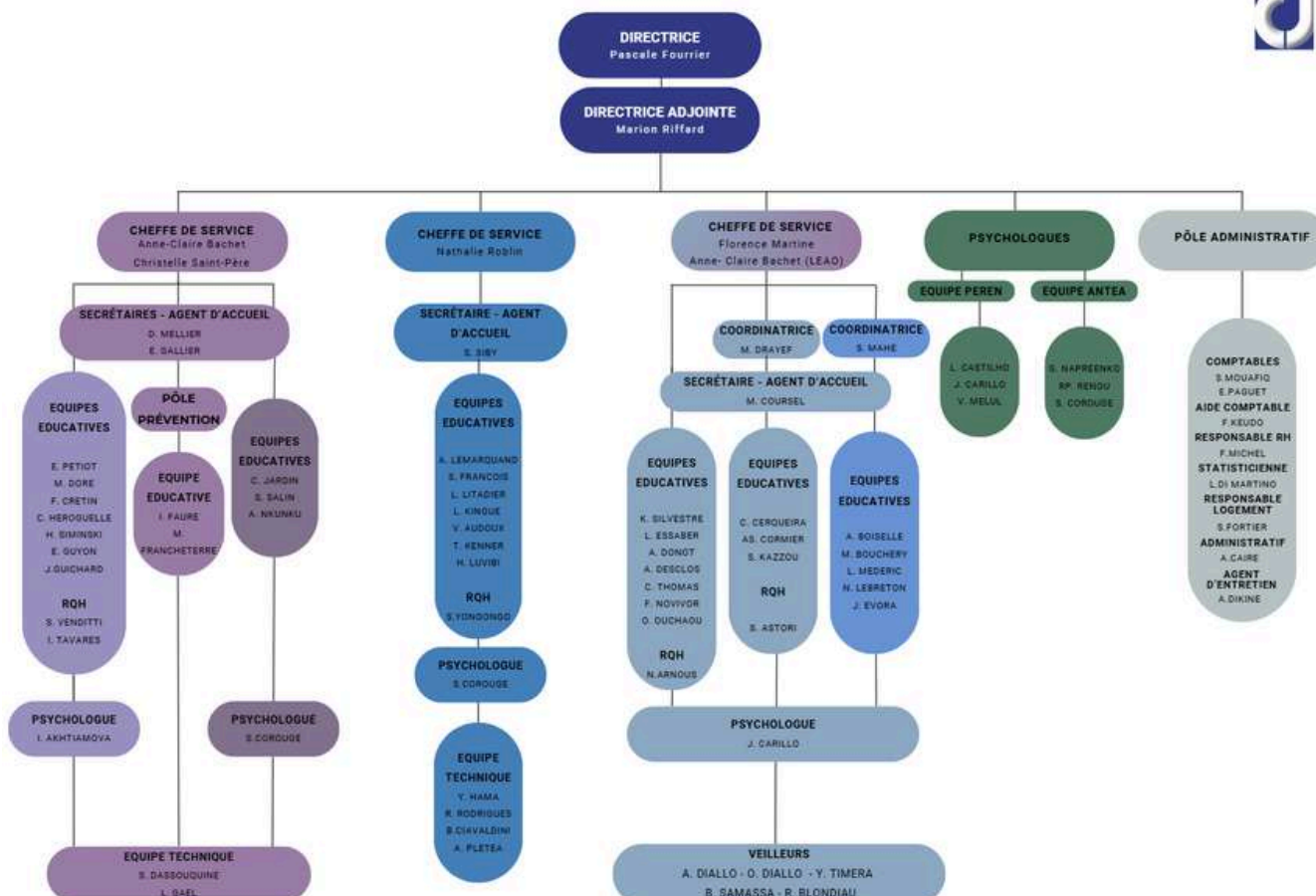
Fidèle aux orientations de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS), l'Association poursuivra en 2026 sa mission, afin de transformer au mieux chaque étape d'hébergement en un possible parcours de citoyenneté.

MARION RIFFARD
DIRECTRICE

ORGANIGRAMME ASSOCIATION COMMUNAUTÉ JEUNESSE - 2025



ORGANIGRAMME ASSOCIATION COMMUNAUTÉ JEUNESSE - 2025



LES CHIFFRES CLÉS - CHU 75

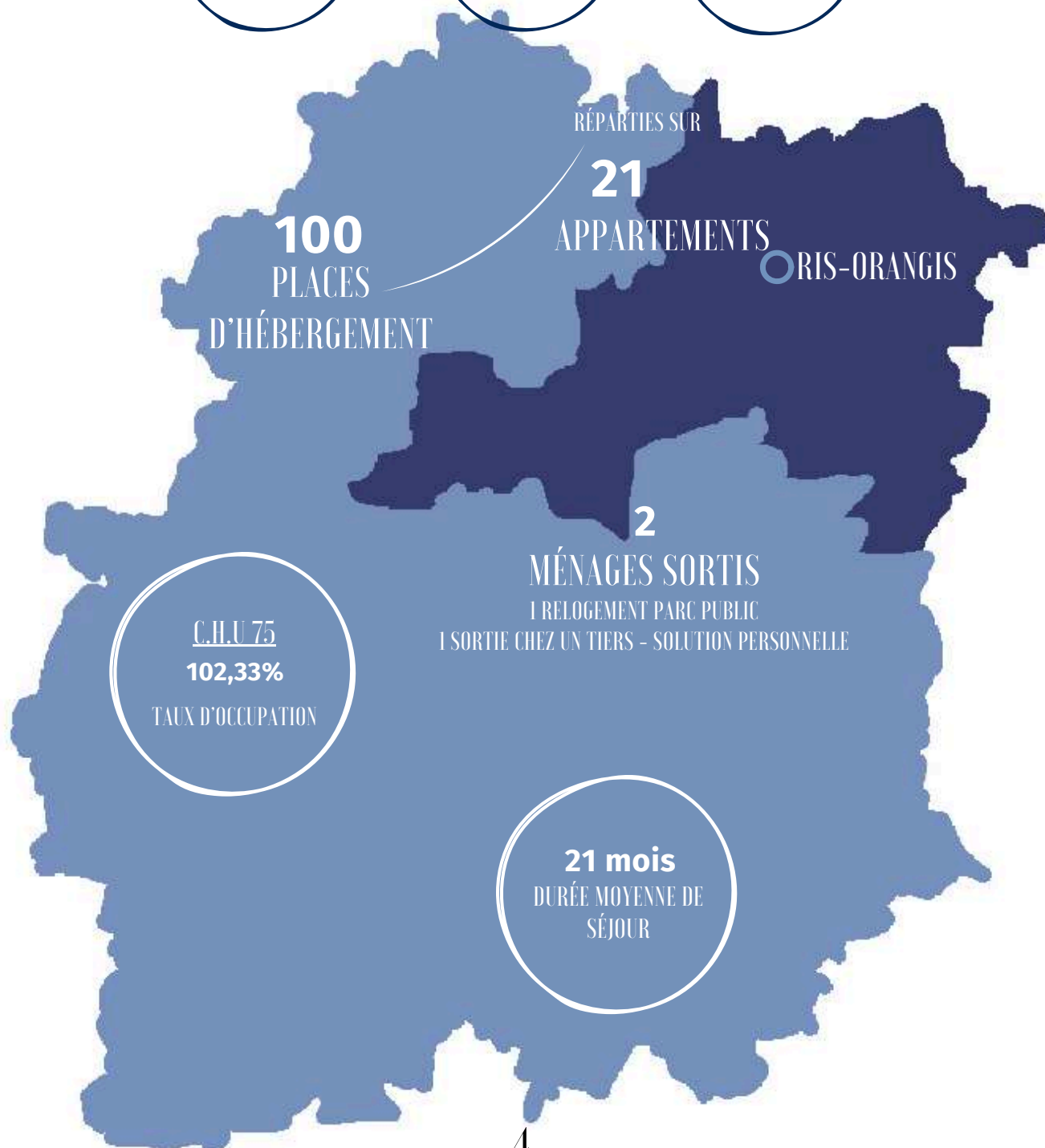
ADMISSIONS



HÉBERGEMENT

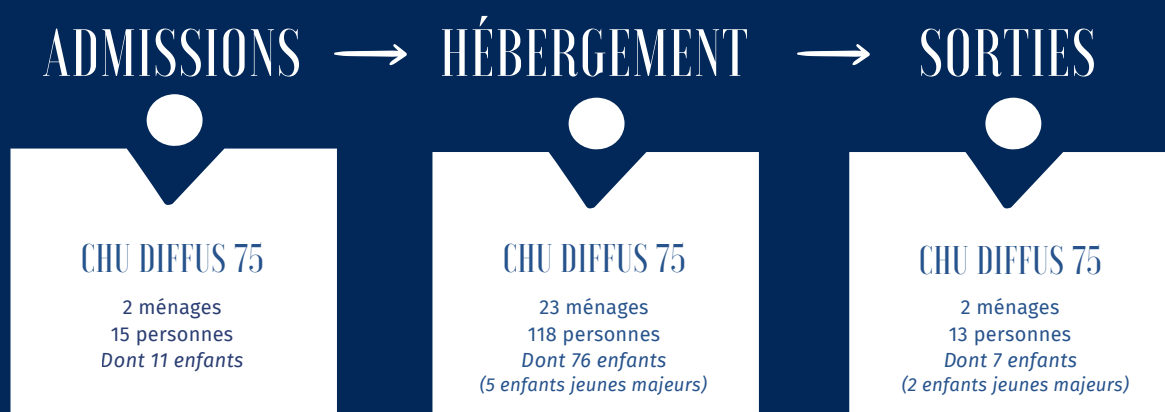


SORTIES



JULES VALLÈS CHU

L'HÉBERGEMENT



Le CHU JULES VALLES de l'association **Communauté Jeunesse accueille et héberge inconditionnellement des familles** orientées par le SIAO 75. Ces familles étaient en errance, sortantes d'hôtel ou de centre d'hébergement provisoire.

Il propose un accompagnement socio-éducatif global et personnalisé afin de mettre en œuvre toutes mesures permettant l'ouverture des droits des personnes, leur mobilisation autour d'un projet, leur autonomisation dans leur quotidien et leurs démarches, afin de pouvoir, à terme, travailler à la recherche d'un logement adapté et autonome.

L'équipe du CHU est composée de 2 travailleurs sociaux, 1 chargé de la qualité des hébergements et des actions collectives, une coordinatrice, un psychologue et une cheffe de service.

Les travailleurs sociaux du CHU sont chargés de l'accompagnement des 21 ménages hébergés.

Le CHU JULES VALLES a une capacité de **100 places** représentant **21 logements**, du T2 au T4. 20 logements ont été captés et pourvus en 2023. **Le dernier a été capté début 2024 pour accueillir la vingt-et-unième famille.**

L'hébergement diffus et indépendant (non-partagé), dans les communes à proximité des services, a **toujours été privilégié** par l'Association pour les familles accueillies, afin de **faciliter l'intégration** des personnes et de leurs enfants dans le quartier et la vie de la cité, les **préparer à l'accès au logement, et impliquer l'ensemble des territoires et des acteurs locaux.**

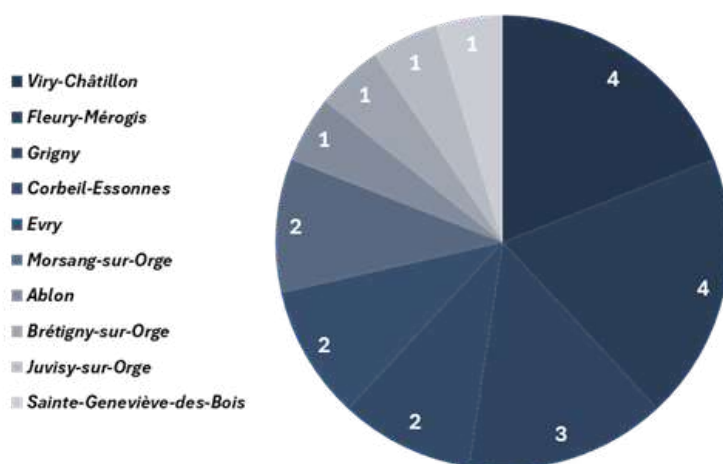
Les logements sont loués uniquement à des bailleurs privés, le plus souvent par l'intermédiaire d'agences immobilières partenaires : agence Laforêt, Groupe Foncier de France, ERA, Century 21, Foncia, 2Y Foncier. Deux logements ont été loués directement à des particuliers.



RÉPARTITION DES HÉBERGEMENTS PAR VILLES

Les logements loués se répartissent comme suit dans les villes environnantes :

- Viry-Châtillon : 4 logements
- Fleury-Mérogis : 4 logements
- Grigny : 3 logements
- Corbeil-Essonnes : 2 logements
- Evry : 2 logements
- Morsang-sur-Orge : 2 logements
- Juvisy-sur-Orge : 1 logement
- Sainte-Geneviève-des-Bois : 1 logement
- Brétigny-sur-Orge : 1 logement
- Ablon : 1 logement



TAUX D'OCCUPATION

TAUX D'OCCUPATION
CHU Diffus 75
102,33%
37352
Sur 36500 journées à réaliser

Le taux d'occupation pour l'année 2025 est au-delà de 100%.

En effet, après 4 naissances et l'arrivée d'1 enfant de l'étranger pour rejoindre sa famille l'année dernière, 3 naissances ont eu à nouveau lieu en 2025.

LES ADMISSIONS

L'offre d'hébergement diversifiée du CHU permet de proposer l'accueil de différents types de composition familiale (monoparentale et biparentale, de 1 à 4 enfants).

L'ensemble des places vacantes sont mises à disposition du SIAO 75

La Procédure d'Admission

Le CHU informe le SIAO par mail et via le logiciel SI-SIAO des disponibilités. Le SIAO soumet la candidature d'un ménage qui doit personnellement contacter le service, en tant que demandeur d'hébergement, et convenir de la date d'entretien de présentation.

L'entretien de présentation est mené par deux travailleurs sociaux, rencontrant individuellement chaque membre de la famille (adultes et enfants). Ce temps d'écoute et d'échange permet de faire le point sur le parcours, la situation, la demande et le projet de chaque personne orientée.

- La candidature est très rapidement présentée en Commission d'admission afin d'évaluer l'adéquation de la demande d'hébergement du ménage orienté avec l'offre d'accompagnement proposée.

- Ce dernier s'appuie sur l'adhésion de la personne à s'engager dans un suivi socio-éducatif individualisé et soutenu (entretiens hebdomadaires obligatoires) indispensable à l'élaboration et la réalisation de ses projets d'insertion et d'accès au logement.

- Il s'agit d'évaluer dès le pré-accueil l'adéquation possible entre les attentes et les projets des personnes orientées avec le travail d'insertion et d'accès au logement autonome proposé.

Les ménages sont informés de nos modalités de travail et sont ensuite invités à prendre le temps (24h) avant de confirmer leur demande d'hébergement.

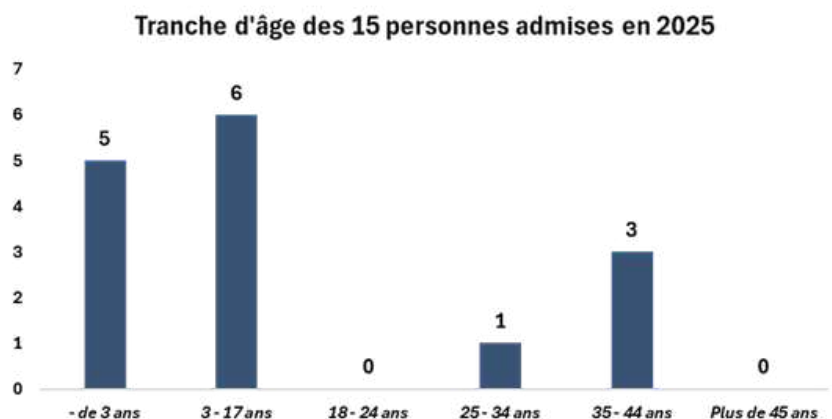
2 ménages

15 personnes admises

- 2 femmes
 - 2 hommes
 - 11 enfants
- (dont 3 naissances)

Les deux ménages ont été admis à la suite du premier relogement d'un ménage accueilli sur le dispositif et du départ d'un autre ménage vers une solution personnelle (chez un tiers).

En 2025, la totalité des familles orientées sont des familles biparentales avec quatre enfants.



73% des personnes admises sont des enfants.

45% des enfants accueillis en 2025 ont moins de 3 ans, contre 70% l'an dernier, cela pose toujours la question du mode de garde pour l'insertion professionnelle (cours de français, emploi/formation) des parents.

Étant données les conditions de vie difficiles (errance, hôtel) de certaines familles, une vigilance particulière est observée concernant l'accompagnement des enfants et une orientation vers les partenaires est effectuée dès l'admission (PMI...).

LES PERSONNES HÉBERGÉES

Sur l'ensemble de l'année 2025 :

23 ménages

118 personnes

● **23 femmes**

● **19 hommes**

● **76 enfants** (dont 5 jeunes majeurs)

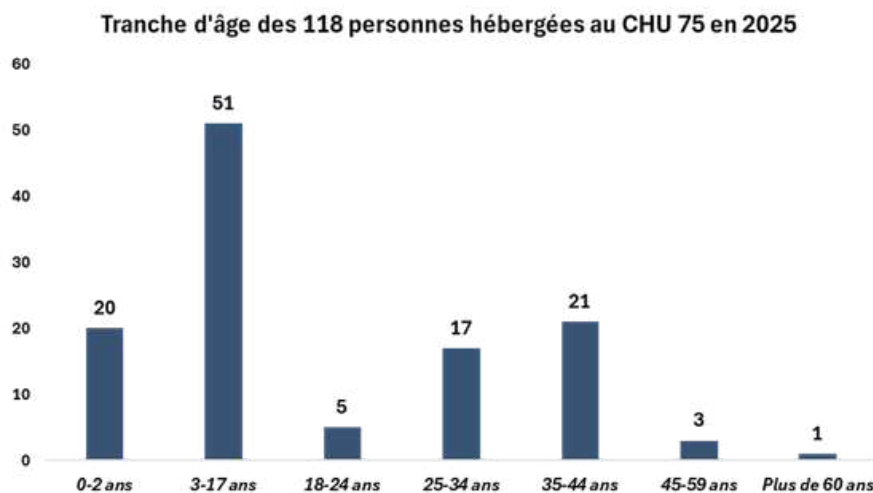
	Familles monoparentales	Familles biparentales	Total
Hommes	0	19	19
Femmes	4	19	23
Enfants mineurs	9	62	71
Enfants majeurs	0	5	5
			76

18 ménages sur 23 ont 3 enfants ou plus, soit 78 % des familles accueillies sur le dispositif.

	Femmes seules	Couples	Total
1 enfant	1	0	1
2 enfants	1	3	4
3 enfants	2	6	8
4 enfants	0	7	7
5 enfants	0	3	3
6 enfants	0	0	0
Total	4	19	23 ménages

La durée moyenne de séjour des personnes hébergées présentes au 31/12/2025 est de 25 mois.

La longueur de prise en charge s'explique en partie par des délais de traitement des démarches administratives qui s'allongent et retardent la possibilité de relogement des ménages.



La population hébergée est particulièrement jeune.

En effet, **64% des personnes hébergées sont des enfants** (dont 5 jeunes majeurs), 26% d'entre eux ont moins de 3 ans.

Et 90% des adultes (parents des familles hébergées) ont entre 25 et 44 ans.

En 2025, il y a eu **3 naissances** au sein du dispositif.

Le soutien à la parentalité prend une place importante dans le suivi des ménages, quant à l'évolution des tous petits et de leur santé.

Concernant les jeunes majeurs, nous les accompagnons de manière singulière, afin de prendre en compte leurs besoins, leurs projets et les orienter vers les partenaires sociaux (Mission locale, centre de formation, accès à l'emploi, démarches administratives ...)

L'ACCOMPAGNEMENT

Quel que soit le dispositif d'hébergement de l'association Communauté Jeunesse, les missions des travailleurs sociaux et l'orientation de travail se veulent identiques.

L'accompagnement proposé s'adapte aux besoins des usagers, prend en compte leur singularité et leur temporalité.

Différents axes et dimensions de l'accompagnement sont travaillés ou mobilisés :

- L'accès aux droits
- L'accès à la santé (*soins physiques et psychiques*)
- Les apports cliniques des psychologues
- Le soutien à la parentalité (*en fonction de l'âge des enfants, de la situation et des besoins de la famille*)
- L'accès à l'emploi et/ou la formation
- L'accès au logement
- L'accès à la culture et aux loisirs
- L'exercice de la citoyenneté
- La Sécurité, l'Intimité et la Qualité des lieux d'hébergement

L'accueil et l'accompagnement des enfants

- Ils sont rencontrés individuellement le jour de l'entretien de préadmission, et **un livret d'accueil enfant** leur est transmis et commenté le jour de l'admission de la famille.
- Ils sont **vus et reçus régulièrement** (1 à 2 fois par mois), dans le cadre des visites sur le lieu d'hébergement ou d'entretiens fixés sur le service (en fonction de leur âge et leur projet).
- **Certains enfants** (en fonction de problématiques particulières repérées) et **l'ensemble des jeunes majeurs bénéficient d'un accompagnement individuel.**
- **Un travail en partenariat** peut être mis en place avec l'école, des services éducatifs ou de soins psychologiques, **en accord avec les parents et au profit des enfants.**

L'ACCÈS AUX DROITS

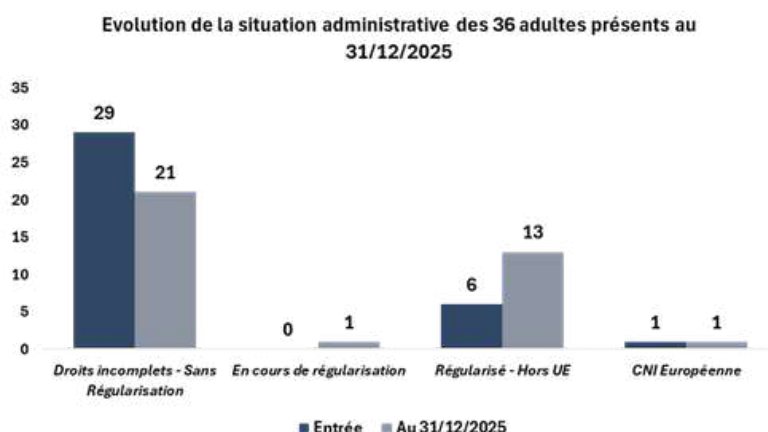


L'accompagnement des personnes à accéder à leurs droits suppose **d'évaluer, au travers des échanges, ce qui a pu empêcher la réalisation de ces démarches avant l'entrée au Centre d'Hébergement** (problème de compréhension des procédures complexes d'accès et de recours aux droits, blocages en lien avec son histoire personnelle...).

La régularité des entretiens va permettre **d'identifier et d'analyser la capacité de la personne d'engager des démarches au bénéfice de sa situation.**

Il s'agit également de construire dans le temps et en fonction de l'évolution des situations, les étapes nécessaires à l'accès à des droits particuliers (mise sous protection, reconnaissance adulte handicapé).

SITUATION ADMINISTRATIVE DES MÉNAGES HÉBERGÉS AU 31/12/2025



61% des personnes adultes accueillies au CHU au 31/12/2025 (22/36), hors jeunes majeurs, ont une situation de résidence en France non régularisée ou en cours de régularisation, 5% d'entre eux ont engagé des démarches de régularisation (1/22).

De plus 11 personnes, soit 30,5% des adultes hébergés sur le dispositif, ne pourront pas envisager le dépôt d'une demande à court voir moyen terme au vu des critères de régularisation demandés.

En 2025, **4 adultes ont obtenu un titre de séjour (11%)**, 2 autres ont déposé une demande en préfecture (5,5%).

Nous accompagnons également les **jeunes majeurs** accueillis avec leur famille lorsque c'est le moment pour eux de déposer une demande de régularisation mais cela est parfois compliqué. Une jeune majeure a obtenu son récépissé en 2025, lui permettant de poursuivre ses études et de débiter un emploi. Cependant un jeune n'a pas réussi à obtenir sa régularisation, compromettant ainsi sa scolarité ; des démarches sont en cours avec un avocat afin d'obtenir un document lui permettant d'entamer la prochaine rentrée scolaire.

Nous constatons que les ménages accompagnés sont particulièrement impactés par des difficultés réelles et parfois dommageables dans le traitement et le délai de leurs demandes auprès des services et administrations. Concernant les demandes de régularisation, les délais d'attente ou le non-aboutissement des demandes peuvent entraîner des conséquences très préjudiciables sur leur situation qu'il faut prévenir et traiter (suspension des droits, perte de l'emploi). **8 personnes sont concernées en 2025**, ayant déposé leur demande en 2023 ou 2024.

La sollicitation et l'implication répétées du travailleur social sont alors indispensables même pour certains ménages ayant un niveau d'autonomie suffisant. Une collaboration avec les **partenaires tels que des avocats, la CIMADE, l'OFPRA et les MJD**, est nécessaire afin d'être au fait des changements législatifs.

Il est nécessaire que les Travailleurs Sociaux assurant l'accompagnement global des personnes hébergées soient au fait des évolutions concernant le droit des étrangers et aient connaissance des dispositifs d'accompagnement existants. **La formation sur le droit des étrangers organisée en 2024 par l'association a permis aux travailleurs sociaux de repérer les démarches, de pouvoir se référer à la fois à des textes de loi et à des partenaires bien identifiés.**

Point Partenarial

- Nombre d'orientations vers les **MJD de secteur** (juristes) : 8 ;
- Nombre d'orientation vers **Défenseur des droits** : 1 ;
- Nombre d'orientations vers un **Avocat** : 8 ;

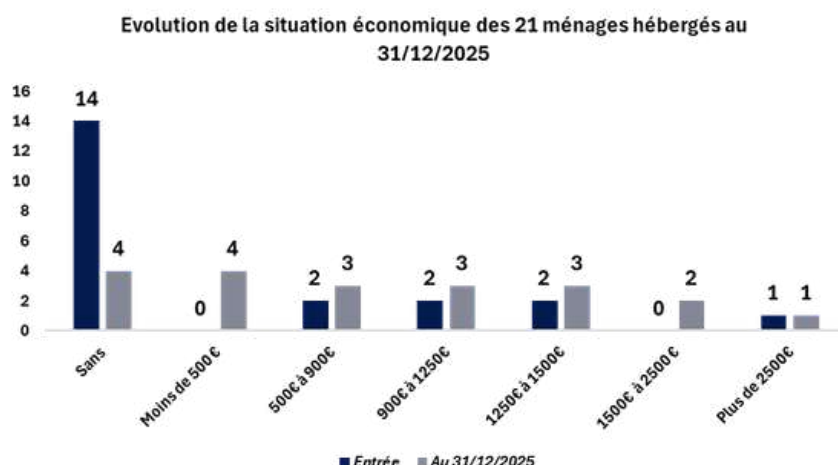
Vu la complexification et l'évolution régulière du droit des étrangers, l'association Communauté Jeunesse se rapproche de plusieurs avocats spécialisés afin de pouvoir orienter les personnes en fonction de leurs demandes et des difficultés rencontrées.

- Nombre d'orientation vers un **Association spécialisée** (Cimade, Gisti...) : 1.

L'Association COMMUNAUTÉ JEUNESSE, selon un principe de non-abandon, s'engage à soutenir les personnes accueillies et accompagnées (et leur demande d'aide sociale d'accueil en hébergement) **jusqu'au bout des démarches en termes de régularisation.** Certaines situations nécessitent de travailler cette question sur plusieurs années.

L'absence de droits et donc de ressources, engendre chez certaines familles une précarité importante, d'autant que les dispositifs d'aides existants sont de plus en plus limités.

Parmi les ménages hébergés en 2025, la majorité d'entre eux présentent une **situation financière extrêmement fragile** à leur admission du fait de l'absence ou de l'origine des ressources (prestations familiales, ARE, RSA). Au cours de l'année écoulée la plupart d'entre eux sont parvenus à obtenir des ressources, même si celles-ci peuvent rester faibles.



19% des ménages hébergés sur le CHU en 2025 ne disposaient d'aucun revenu (4 ménages sur 21), contre 63% en 2024.

Par ailleurs, nous constatons **1 ménage de plus qu'en 2024 ayant des ressources égales ou supérieures à 1250€.**

Les ressources des ménages sont pour certains dues à l'ouverture de droits, mais pour la plupart il s'agit de ressources provenant d'un emploi, souvent non déclaré ou déclaré sans régularisation.

L'accompagnement soutient les personnes à **faire évoluer et à stabiliser le niveau de leurs ressources en fonction de leurs besoins et leurs projets** (demandes d'allocations, recherches d'emploi) afin de **garantir dans la durée leur autonomie et leur accès à un logement pérenne et adapté.**



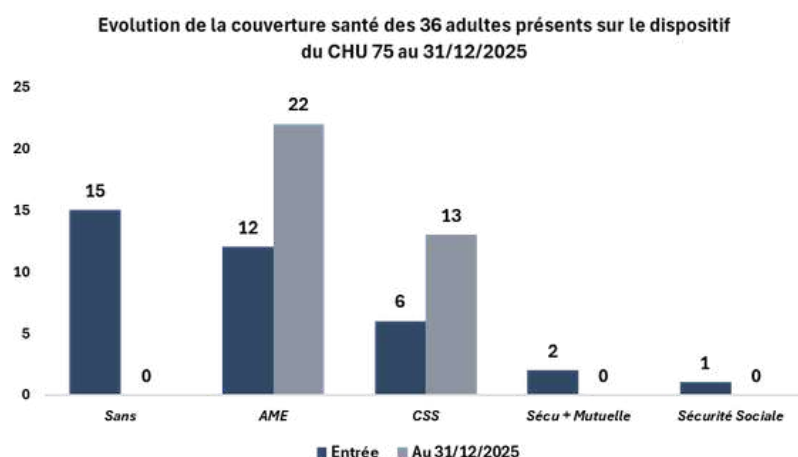
L'ACCÈS À LA SANTÉ

Pour beaucoup de ménages, le manque de recours aux soins, de mobilisation dans un suivi, de connaissance de leurs droits et des services auxquels ils peuvent avoir accès (malgré leurs situations administratives et financières), **et les difficultés rencontrées par les professionnels de santé pour assurer la surveillance médicale et la coordination des soins aggravent les situations.**

De plus, de par leurs histoires et leurs parcours personnels, **certaines personnes présentent des fragilités psychologiques ou des souffrances psychiques ou psychiatriques qui entravent leurs rapports à l'environnement, aux autres, qui éclairent sur leur situation d'isolement et d'exclusion.**

Il s'agit d'aider les personnes à rechercher, à choisir et **déclarer un médecin traitant** qui représente un interlocuteur privilégié, inscrit sur la durée. Cette démarche est particulièrement et de plus en plus complexe du fait que les médecins généralistes n'acceptent plus de nouveaux patients.

A leur entrée au sein du CHU, près de la moitié des personnes adultes accueillies en 2023 ne disposaient d'aucune couverture médicale. Les droits à l'Aide Médicale Etat ou à la Complémentaire Santé Solidaire ont été ouverts pour toutes ces familles. Les 4 familles accueillies en 2024 et en 2025 disposaient déjà d'une couverture médicale.



L'accompagnement social et l'instauration progressive d'une relation de confiance entre le travailleur social et la personne hébergée permet l'accès au soin par :

- *L'évaluation des dimensions médicales et psychiques d'une situation*
- *La sensibilisation de la personne à la nécessité et aux bénéfices pour le quotidien et l'avenir de traiter ses problèmes de santé.*
- *Son implication dans l'ensemble des démarches le concernant, dans le respect de son consentement et du caractère secret du partage des informations.*
- *La mise en place et la continuité des suivis médicaux dans la durée, la création et la coordination d'un réseau de professionnels et d'un maillage d'intervention adapté et de proximité.*

Les problèmes de santé mentale sont prégnants chez les personnes en situation de précarité et représentent un facteur de rupture sociale. Il est essentiel de considérer, dans le processus de réinsertion, la dimension psychique, voire de souffrance ou de pathologie mentale qui peut toucher au lien à l'autre, à l'autonomie et au « prendre soin de soi ».

La présence d'un psychologue sur chaque antenne du Centre d'Hébergement participe au repérage et à l'accompagnement adapté des personnes en souffrance psychique ou présentant une pathologie psychiatrique qui peut être dissimulée par d'autres symptômes.

Une bonne connaissance des problématiques de santé mentale permet d'avoir une représentation plus juste de ce public et de l'action des services de psychiatrie. Communauté Jeunesse a encore soutenu cette année des **formations individuelles et collectives** pour les salariés : l'association « Intervalle-Cap » est notamment intervenue auprès de travailleurs sociaux et des veilleurs sur le thème des souffrances psychiques.

Point Partenarial

- *Nombre d'orientations vers **Maison de santé** : 2 ;*
- *Nombre d'orientations vers **Médecin généraliste** : 2 ;*
- *Nombre d'orientations vers **CMP ou psychiatre** : 1 ;*
- *Nombre d'orientations vers un **service hospitalier ou médecin spécialiste** : 3 ;*
- *Nombre d'orientation vers un **dentiste** : 4.*

LES APPORTS CLINIQUES DES PSYCHOLOGUES

Les deux psychologues des Centre d'Hébergement d'Athis-Mons et Ris-Orangis ont une fonction clinique et institutionnelle auprès des usagers et des équipes éducatives.

Accueil et Orientation

Les psychologues reçoivent chaque nouvel arrivant hébergé lors d'un entretien préliminaire de manière à établir un premier contact et mettre à sa **disposition un lieu de parole dont il pourra se saisir ponctuellement en cas de difficulté.**

Il est alors possible de travailler à une **orientation vers le soin (CMP, centre de soins, CMPP, CSAPA, etc.)** lorsqu'un suivi s'impose ou vers une réorientation pour ceux qui dans le passé ont déjà bénéficié d'une prise en charge.

Public accueilli / Clinique

En effet, nous faisons le constat qu'un certain **nombre de personnes hébergées ont des antécédents de parcours de soins psychiatriques.**

D'autres présentent des symptômes relevant de pathologies psychiatriques mais sont pourtant restés à l'écart de toute prise en charge, soit parce qu'elles ne subjectivent pas leurs symptômes - en d'autres termes, elles ne s'en rendent pas compte - et par conséquent ne demandent pas à consulter les spécialistes concernés ; soit parce que ces symptômes n'ont jamais été identifiés ni par leur entourage ni par d'éventuels acteurs de santé.

Pourtant, **cette souffrance psychique n'est pas sans conséquences sur l'existence de ces personnes, comme en témoigne leur précarité sociale** ; laquelle, en effet, très souvent en résulte et non l'inverse.

Travail institutionnel et clinique en équipe

Le psychologue participe aux réunions d'équipe afin d'apporter des élucidations cliniques. C'est grâce à ses observations et aux retours des autres professionnels de l'équipe, qu'il est possible **d'élaborer de manière collective les orientations de travail à mettre en pratique avec chaque hébergé.**

Il importe, dans ce travail de groupe, de repérer ce qui fait point d'appui pour un sujet afin de soutenir et promouvoir les solutions qu'il privilégie pour s'inscrire dans le lien social (vie professionnelle, ritualisation du quotidien, image du corps, rapport au langage, entre autres). Les modes d'intervention proposés répondent ainsi à la logique subjective de chacun, pour autant qu'il n'y a pas de réponse unique valable pour tous.

Ces éclairages cliniques doivent aussi **permettre de traiter les impasses que peut rencontrer l'équipe éducative dans le travail d'accompagnement au quotidien** - par exemple la question de l'entretien des hébergements notamment pour les personnes qui ont du mal à « habiter » leurs corps ; et par-là même, éviter les points de fracture susceptibles de mettre en échec l'accompagnement, voire de précipiter la personne vers une décompensation psychique.

Il s'agit donc d'un **travail sur mesure qui implique un temps pour comprendre.** L'objectif est de procéder avec pertinence pour que chaque hébergé puisse trouver sa façon d'intégrer le tissu social avec le plus d'autonomie possible. **C'est pourquoi la durée d'un accompagnement varie d'un cas à l'autre et ne saurait être déterminée par un parcours standardisé généralisable qui ne tiendrait pas compte des singularités des usagers.**

Supervision

L'équipe de travailleurs sociaux du CHU bénéficie de 8 séances annuelles de supervision permettant l'analyse de leurs pratiques et la réflexion autour des situations des personnes accompagnées. Cette instance permet également d'aborder différentes thématiques (addiction, psychose, dépendance...). Les supervisions sont réalisées par des psychologues cliniciens de l'association Intervalle-Cap. L'équipe de cadres de direction bénéficie également de 6 séances de supervision par un psychologue différent de celui des équipes.

LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

La parentalité se définit comme l'ensemble des fonctions dévolues aux parents pour prendre soin des enfants et les éduquer.

Elle est centrée sur la relation parent-enfant et comprend des droits et des devoirs pour le développement et l'épanouissement de l'enfant.

Les parcours et les problématiques des familles qui nécessitent un hébergement et un accompagnement d'insertion, peuvent pour certaines, fragiliser ou impacter l'exercice de leur rôle parental.

A l'accueil des familles, les équipes sont vigilantes à :

- 1 Rencontrer, accueillir chaque membre de la famille**, adultes et enfants (travailleurs sociaux et psychologues)
- 2 Évaluer si les démarches concernant l'ouverture des droits (CPAM, CAF), les suivis médicaux liés à une grossesse ou aux enfants en bas-âge, la scolarisation des enfants et les modes de gardes sont à mettre en place.**
- 3 Identifier la composition** (les membres et les enfants présents, absents, restés « au pays ») et **comprendre la structuration familiale, son fonctionnement propre**, son environnement et ses appuis familiaux.
- 4 Repérer l'état psychique des membres de la famille et la qualité des relations parent(s)-enfant(s).**



Au cours de l'accompagnement, il s'agit de :

- **Concourir au respect des droits fondamentaux de l'enfant.**
- **Accueillir et accompagner de manière individuelle chaque enfant**, par des rencontres régulières et obligatoires (à l'occasion des visites à domicile, d'entretiens individuels et dans le cadre des bilans),
- **Organiser des sorties et ateliers à l'attention des familles** dans l'objectif de favoriser le lien parent-enfants et de favoriser l'épanouissement et la socialisation des enfants.
- **Conseiller les parents dans l'exercice de leur rôle** quand ils en expriment ou en manifestent le besoin ; comme, par exemple dans leur lien avec le milieu scolaire (organisation de rencontres avec les enseignants).
- **Les accompagner à solliciter l'aide d'un tiers le cas échéant** (Aide Educative à Domicile, Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale, Psychologues...) ou œuvrer pour la **mise place d'une intervention de l'Aide Social à l'Enfance** pour les situations les plus fragiles (AEMO). Les travailleurs sociaux peuvent, dans ce contexte, participer à des rencontres avec les partenaires (synthèses, équipes éducatives...), dans le but de contribuer à l'évaluation des situations.
- **Mettre en place pour les jeunes majeurs et certains enfants un contrat d'accompagnement individuel.**
- **Travailler en partenariat** avec les différents dispositifs et services tels que les PMI, les espaces parents-enfants, les établissements scolaires, les maisons de quartiers, les médiathèques et autres, dans un **principe de non-substitution et de responsabilisation parentale.**

Les rares réticences et limites posées par certains parents, dans la crainte du regard des professionnels sur la façon dont ils s'occupent des enfants, sont très rapidement levées par un échange, dès l'accueil, sur nos obligations respectives, puis par l'attention particulière et continue qui est portée par le service pour chacun.

Point Partenaires

Nombre de **PMI contactées en 2025 : 4**, soit sur les communes de Grigny (pour 2 enfants, mais faute de place leur suivi à Paris a été maintenu), Viry Châtillon (pour 3 enfants), Fleury-Mérogis (pour 1 enfant), Sainte-Geneviève-des-Bois (pour 3 enfants), **concernant au total le suivi de 9 enfants ;**

Nombre de **CMPP contactés en 2025 : 2**, celui de Grigny (pour 1 enfant) et celui de Morsang-sur-Orge (pour 1 enfant), **concernant alors 2 enfants.**

Nombre **d'écoles avec lesquelles un travail commun s'est mis en place : 4**, sur les communes de Grigny (pour 4 enfants), ainsi que la réussite éducative, Sainte-Geneviève-des-Bois (pour 3 enfants), ainsi que la réussite éducative, Brétigny-sur-Orge (pour 1 enfant), **concernant alors 8 enfants.**

Par ailleurs, les **MDS de secteur** ont été interpellées pour plusieurs familles (**6**) dans le cadre de demande d'aide financière ASE au profit des enfants. De plus un réel travail de partenariat s'est mis en place avec la MDS pour le soutien à la parentalité (service ASE) pour **3 familles** (MDS d'Evry, de Grigny et de Sainte-Geneviève-des-Bois).

L'ACCÈS À L'EMPLOI

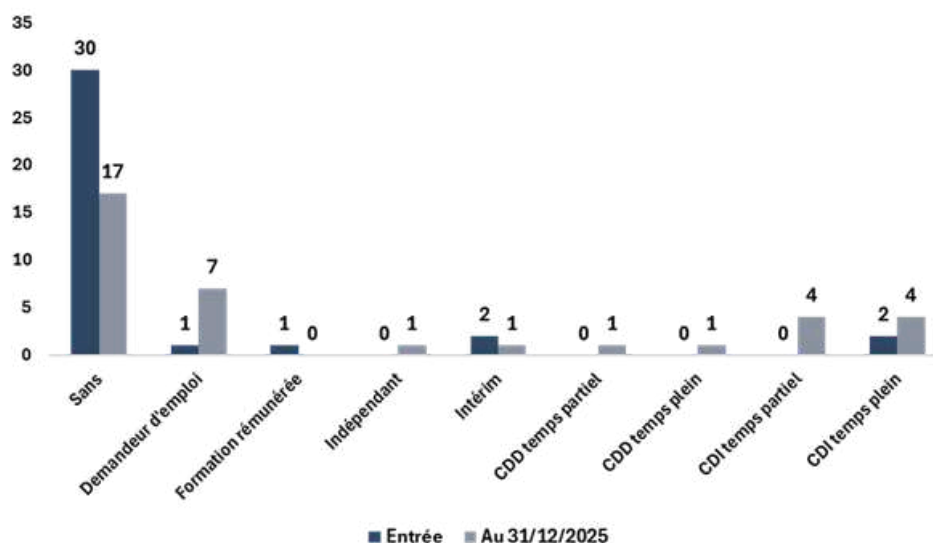


De par leur parcours et leurs difficultés, et dans un contexte économique et social compliqué, les personnes orientées en CHU sont le plus souvent sans emploi (ayant quitté le milieu professionnel depuis plusieurs années ou n'ayant jamais travaillé). La recherche d'emploi se heurte également à des problèmes de régularisation, un manque de stabilité au niveau de l'hébergement, des fragilités physiques et/ou psychiques et des difficultés pour les mères d'enfants en bas-âge de trouver des modes de garde. **Leur adaptation aux rythmes et aux relations de travail est alors rendue compliquée. Il s'agit de prendre en compte ces éléments pour ne pas mettre les personnes en difficulté ou en situation d'échec.**

Lorsque leur situation administrative se régularise, les personnes sont alors accompagnées à **élaborer, définir et construire un projet de formation ou professionnel personnalisé**, adapté à leurs compétences et qui s'appuie sur **le partenariat avec les organismes compétents** (Missions Locales, Pôle Emploi, Associations intermédiaires...).

L'accompagnement social vise à trouver au cas par cas les moyens **d'assurer leur stabilité financière** (ouverture des droits aux prestations, Allocation Adulte Handicapé, retraite), pour certains **une activité professionnelle à temps plein, ou adaptée** (ex : temps partiel).

Evolution de la situation professionnelle des 36 adultes présents au
31/12/2025



Au 31/12/2025, 12 parents sur 36 (33%) ont un emploi : 8 en CDI, 1 en tant qu'indépendant et 3 ont un emploi plus précaire (intérim, CDD court).

Nous constatons une baisse du nombre d'emplois en CDI ou CDD long cette année (-4). En effet les 3 adultes sortis du dispositif en 2024 avaient ce genre de contrat de travail, concernant le 4^e adulte précédemment sous contrat, il n'a pas souhaité renouveler son CDD du fait que l'employeur ne respectait pas du tout le minimum salarial.

Cependant, 13 adultes sur 30 arrivés sans emploi et sans démarche à ce sujet à leur admission au CHU, ont vu leur situation au regard de l'emploi évoluée.

L'ACCÈS AU LOGEMENT



La plupart des ménages accueillis au CHU l'année de son ouverture en 2023 ne pouvait pas prétendre à l'accès à un logement de droit commun dans le parc public, notamment du fait de leur situation administrative.

Seuls 5 ménages avaient une demande de logement social active à leur arrivée, 1 ménage avait enregistré sa demande en cours d'année 2023 (soit 6 ménages en 2023) ; en 2024 cela concernait 9 ménages. L'un d'entre eux a été relogé en 2024 et un second ménage en 2025.

En 2025, 8 ménages ont DLS active au 31/12, soit 38% des ménages présents hébergés.

Peu importe la situation des ménages, **le projet logement** s'inscrit très tôt dans les objectifs, pour marquer l'accueil en Centre d'hébergement comme une étape de transition.

Il se construit avec les personnes dans le temps, nécessaire pour retrouver une stabilité certaine (équilibre physique, psychologique, financier...). **Les personnes admises ont pour la plupart connu sur plusieurs années un long parcours migratoire et/ou de nombreux modes et ruptures d'hébergements** (chez des tiers, en hôtel, en structure...), et rares sont ceux qui ont eu dans le passé leur propre appartement.

Le recueil exhaustif des éléments du parcours des personnes accueillies effectué à l'admission, et les premiers temps de l'accompagnement permettent progressivement de **mettre en évidence les événements et les problématiques ayant conduit les personnes à se retrouver sans domicile, en situation d'isolement et à recourir à une demande d'hébergement.**

L'accompagnement proposé doit être pensé comme un travail de prévention qui doit être mis en œuvre en amont pour éviter dans l'avenir de nouvelles ruptures.

Après avoir accompagné les personnes hébergées à faire évoluer et stabiliser leurs situations personnelles (régularisation, soins, accès aux droits) et financières (allocations, emplois, remboursement des dettes), l'objectif est de les préparer et **les faire accéder à un logement pérenne, autonome ou adapté.**

À la suite du dépôt d'une demande de logement social renouvelée annuellement et actualisée régulièrement (sur le Système National d'Enregistrement (SNE) ou auprès d'une mairie), **plusieurs dispositifs prioritaires d'accès au logement pour les sortants d'hébergement prêts au relogement peuvent être mobilisés :**

- Le contingent « **Préfecture- Mal logés** » avec le repérage des ménages prioritaires enregistrés dans le SYPLO
- **Action Logement** pour les personnes en activité
- **Le Pôle prospection de l'association Communauté Jeunesse** vient en soutien de ces dispositifs en orientant des ménages auprès de bailleurs sociaux partenaires
- Les dispositifs de **logement adapté.**

Ménage relogé en 2025

Un ménage accueilli sur le dispositif CHU 75 a été relogé en février 2025, après 1 an et 3 mois d'hébergement, **via le dispositif « Préfecture Mal Logés »**. Le ménage était plutôt autonome à sa sortie, les coordonnées de la MDS de secteur lui a été communiqué en cas de besoin.

La mobilisation de solutions de logement temporaire ou intermédiaire se heurte à des réalités de terrain qui en complexifient la mise en œuvre. D'une part, les impasses administratives persistantes excluent de nombreux ménages de ces dispositifs, faute de titres de séjour sécurisés. D'autre part, la composition des familles accompagnées, dont 78 % comptent trois enfants ou plus, rend l'offre de logement temporaire souvent inadaptée ou inexistante. Enfin, imposer une étape de transition supplémentaire à des enfants ayant déjà subi un long parcours d'errance représente un risque de rupture majeur, préjudiciable à leur stabilité psychique, scolaire et sociale. Pour ces publics vulnérables, le maintien en logement diffus jusqu'à l'accès direct au logement pérenne prévient la fragilisation d'équilibres familiaux encore précaires et constitue un levier pour une insertion durable.

L'ACCÈS À LA CULTURE ET AUX LOISIRS

LE PÔLE QUALITÉ DES HÉBERGEMENTS ET ACTIONS COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES (QHACI)

Le pôle complète et enrichit l'accueil et l'accompagnement socio-éducatif individualisé assuré par les travailleurs sociaux dans le but de favoriser les conditions d'une insertion durable et de rechercher une solution de logement pérenne et adapté.

Les 6 Responsables QHACI, (dont 1 professionnel particulièrement dédié au CHU) intervenant sur l'ensemble des services d'hébergement de l'Association, se consacrent à l'organisation et à la mise en œuvre d'actions collectives et/ou individuelles afin de

- *Garantir la qualité, la mise en conformité et l'amélioration des lieux d'hébergement (en lien avec le service technique) ;*
- *Informer et Accompagner dans les actes de la vie courante (apprendre à cuisiner, à entretenir son logement... selon les besoins des résidents) ;*
- *Favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et à l'exercice de la citoyenneté ;*
- *Préparer l'accès au logement.*

Des réunions et des temps de travail sont organisés par service, par établissement mais aussi pour l'ensemble de l'association afin de proposer des actions transversales et de mutualiser les compétences, les moyens et les outils (centralisation sur un support informatique).

Le droit à la culture des plus démunis ne constitue pas une priorité d'intervention pour les pouvoirs publics (pas d'application volontariste par loi ou décret) et **s'apparente plutôt à une déclaration de principe.**

Même si l'accès à la culture n'est pas intégré dans les financements et ne fait pas partie du 'cahier des charges' ou des obligations légales, **l'Association Communauté Jeunesse organise depuis longtemps des modes d'accès à la culture pour les personnes accueillies** sur ses services d'hébergements.

Ces actions veulent dépasser de simples préoccupations occupationnelles et veulent favoriser :

- **Le développement personnel : retrouver du plaisir, reconnaître et développer des compétences ;**
- **Un levier d'insertion : rompre l'isolement en créant des interactions et donc du lien social ;**
- **Le partage d'un moment ludique et convivial enrichissant les relations entre parents, enfants et travailleurs sociaux ;**
- **La cohésion sociale et la citoyenneté par rencontre avec l'autre et l'inscription dans son environnement.**

Des moyens spécifiques sont donc mis en place pour travailler à cette question :

Chaque équipe éducative inclut un responsable QHACI qui travaille en lien avec les travailleurs sociaux et ses collègues des autres services à : **proposer une offre adaptée d'évènements et temps conviviaux (fête des résidents...), d'activités, de sorties culturelles et d'ateliers ; développer un réseau et inscrire les ménages dans leur environnement (centres sociaux, équipements, associations sportives).**

Les responsables QHACI coordonnent l'organisation des sorties, ce sont eux qui réalisent des affiches, des flyers à destination des usagers. Les travailleurs sociaux échangent ensuite autour de ce projet avec les personnes hébergées en vue de leur inscription. Une participation financière symbolique est toujours demandée.

Le Conseil à la Vie Sociale, notamment au travers de ses enquêtes auprès des personnes accompagnées, est force de proposition.

***En 2025 plusieurs sorties ont été organisées, dont certaines en lien avec les autres services.
Les résidents du CHU étaient partie prenante de ces activités***



L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ

La **loi n°2002-2 du 2 janvier 2002** réaffirme la place prépondérante des personnes accompagnées afin de garantir l'autonomie, la protection des personnes et l'exercice de leur citoyenneté.

Pour ce faire, elle institue une forme de participation : **le Conseil de la vie Sociale**.

L'Association Communauté Jeunesse a toujours eu à cœur de faire vivre et faire évoluer cette instance pour en faire un véritable espace d'expression et de participation des personnes accompagnées dans la mise en œuvre de leur accueil.

Il s'agit de favoriser et soutenir les échanges autour de :

- La citoyenneté,
- La capacité à prendre la parole, à débattre,
- Le pouvoir de prendre des initiatives et d'influer sur son environnement,
- Le pouvoir de revendiquer une qualité de service.

Cela requiert un fort volontarisme car il existe des difficultés qui peuvent compliquer la mise en œuvre d'un CVS :

- Les personnes sont principalement centrées sur leurs problématiques et projets individuels.
- Leur mobilisation est souvent contrainte par des soucis d'organisation (travail, garde d'enfants, déplacement).
- L'hébergement dans le diffus complexifie l'émergence de préoccupations et mouvements collectifs.

Son sens et son organisation sont ainsi régulièrement interrogés pour garantir sa pérennité.

En 2025 : 2 représentants des résidents étaient en place et investis au sein du CVS, dont 1 qui a à nouveau été élu pour 2026.

LA QUALITÉ DES HÉBERGEMENTS

L'intervention des responsables de la Qualité des Hébergements et des Actions Collectives et Individuelles (QHACI) :

L'une des missions principales des Responsables QHACI consiste à veiller à la qualité des hébergements proposés.

*Il s'agit d'organiser les nouvelles arrivées et les départs de résidents, de **veiller à ce que les résidents nouvellement arrivés prennent leurs marques dans de bonnes conditions. Cela passe par exemple par la prévention des risques domestiques.***

Un affichage de sécurité est prévu pour chaque lieu d'hébergement, dans le but de sensibiliser et de prévenir tout accident.

***Des états des lieux intermédiaires annuels sont organisés dans chaque hébergement pour garantir un suivi et sensibiliser les résidents à l'importance de l'entretien régulier de son lieu de vie.** Ces interventions permettent de repérer rapidement si la personne a des difficultés, lesquelles et comment y répondre.*

*Cette année **9 états des lieux intermédiaires** ont donné suite à un **suivi dans le cadre de la qualité des hébergements.** La référente Qualité Hébergement organise dans ce cas une ou plusieurs visites à domicile afin d'apporter des conseils et faire le point sur l'évolution de l'entretien et du bon usage de l'hébergement.*

*L'association, à travers le Pôle QHACI, veille annuellement **au respect des normes de sécurité, à la mise en conformité des équipements et à leur vérification** (extincteurs, trappes de désenfumage, vérification tableaux électriques, sécurité incendie sur les collectifs, ...). **Les responsables QHACI ont la charge de veiller au bon déroulement des interventions d'entreprises extérieures, avec le coordinateur de l'équipe technique, et des exercices d'évacuation incendie mis en place sur les collectifs.***

Les démarches inhérentes aux déclarations auprès des assurances en cas de dégâts des eaux ou autres sont confiées à l'un d'entre eux, ayant un poste spécifique.

***Aussi, dans un souci d'économie et d'écologie, les responsables QHACI ont pour mission de créer un maillage partenarial composé d'entreprises, d'associations ou encore de particuliers, autour du don** (Jeux, mobilier, vaisselle, linge de maison...).*

Interventions individuelles

Au-delà des états des lieux entrants / sortants et intermédiaires, les responsables QHACI travaillent en lien avec les équipes éducatives et techniques afin d'intervenir sur différentes problématiques repérées :

- Aménagement ou réaménagement d'une pièce
- Utilisation d'un appareil électroménager et son entretien
- Occupation du logement et respect de son environnement
- Règle d'hygiène, d'entretien...
- Prévention des accidents domestiques
- Conseils sur la santé et l'alimentation
- Suivi des interventions techniques de l'association et des entreprises extérieures
- Lien avec les gardiens, bailleurs, agences immobilières...

Durant l'année 2025 des interventions individuelles ont particulièrement eu lieu auprès de ménages du CHU dans les domaines suivants :

- Entretien du logement et utilisation des appareils électroménagers : 7 ;
- Prévention et traitement des moisissures et de l'humidité dans les pièces d'eau notamment, bonne aération du logement : 7 ;
- Prévention et traitement des infestations de punaises de lit et de cafards : 2 ;
- Aménagement des espaces de vie : 2 ;
- Vérification du matériel / visite à la suite d'une demande de travaux : 5.

Le service technique de l'établissement Jules VALLES est composé de **3 agents techniques, d'1 coordinateur et d'1 agent de service d'entretien.**

Leur travail s'articule avec les 4 responsable QHACI de l'établissement et les équipes éducatives, afin de participer à offrir aux personnes accueillies un hébergement de qualité.

L'équipe technique de l'association Communauté Jeunesse intervient dans les appartements du CHU lors de l'ouverture des nouveaux logements captés, de la sortie ou l'entrée d'un ménage, en installant des équipements ou en effectuant des travaux au besoin. Ils effectuent régulièrement des petits travaux ou des réparations si nécessaire.

L'agent d'entretien s'occupe du nettoyage de certains bureaux et intervient également sur tous les logements de l'établissement Jules Vallès dans le cadre des entrées et sorties des personnes hébergées (avant la remise à disposition des logements).

LES SORTIES

2 ménages

13 personnes

- 2 femmes
- 4 hommes
- 4 enfants (dont 2 jeunes majeurs)

En 2025, **1 ménage est sorti du dispositif vers un logement du parc public par le biais d'une proposition du dispositif « Préfecture Mal-Logés »**, après 15 mois d'hébergement et d'accompagnement.

La question de l'autonomie dans un accompagnement social court

La famille A-B, composée d'un couple et de 4 enfants âgés de 10 ans, 4 ans, 3 ans et 1 an ½, est arrivée au CHU75 en novembre 2023.

Monsieur et Madame disposent tous les deux d'une carte de résident depuis mars 2023. En effet, leur ainée ayant obtenu le statut de réfugiée en novembre 2022, ils ont été régularisés au titre de « parent d'enfant réfugié ».

A leur arrivée en France, fin 2019, le couple a été pris en charge en CADA, à la suite d'une demande d'asile. Monsieur et Madame ont reçu un refus OFPRA et CNDA assorti d'une OQTF.

La famille a alors connu une période d'errance alternant prise en charge à l'hôtel et rue, sans aucun accompagnement social.

Avant d'être accueilli par l'association Communauté Jeunesse, le couple payait une chambre d'hôtel 1000€/mois.

Monsieur travaillait en tant qu'agent d'entretien dans un collège, Madame gardait les enfants qui n'avaient pas de mode de garde, faute de réponse favorable à leur demande de place en crèche. Le couple percevait les prestations familiales.

La famille est restée très peu de temps sur le dispositif, en effet elle a été relogée en février 2025, soit 1 an et 3 mois après leur admission. Effectivement, lorsque la famille a été accueillie, elle disposait déjà d'une reconnaissance DALO depuis 6 mois et a reçu une proposition de logement en décembre 2024.

La préparation au relogement :

Vu l'avancée des démarches de demande de logement à leur arrivée, la possibilité d'un relogement s'est rapidement présentée. Cependant, le temps de l'accompagnement n'a pas été assez long pour permettre à la famille une autonomie optimale. L'accompagnement au cours de leur année de prise en charge au CHU a été prioritairement axé sur l'emploi pour Monsieur, afin de stabiliser leur situation financière, les démarches administratives, et l'accompagnement à la parentalité (mode de garde, suivi scolaire...). En général l'acquisition d'une certaine autonomie dans les démarches est progressive, vient dans un second temps, prend plus de temps, et donne ensuite lieu à la préparation au relogement.

De ce fait, après leur relogement, le couple nous a contacté à de nombreuses reprises, ne maîtrisant pas suffisamment les démarches et n'ayant aucun suivi extérieur, la MDS refusant de les accompagner. Une demande d'AVDL avait été demandée mais n'a pas été accordée. La famille s'est donc retrouvée en difficulté par moment, ne sachant pas qui solliciter malgré les orientations extérieures que nous avons pu leur conseiller : écrivain public, assistante sociale du bailleur.

1 autre ménage est sortie vers une solution personnelle (chez un tiers) et à la suite d'une décohabitation des 3 enfants majeurs.

Un manque d'adhésion important, mettant en péril l'accompagnement puis l'hébergement

La famille Z est composée d'un couple et de 4 enfants : 3 jeunes adultes et une fillette âgée de 6 ans. Monsieur Z est régularisé et il travaille à Paris. La situation administrative de Madame est en attente auprès de la Préfecture de Paris. Cependant, elle parvient parfois à travailler, également à Paris.

La famille est accueillie au Centre d'Hébergement d'Urgence de Communauté Jeunesse début 2023. Dès leur arrivée au CHU, la famille fait part de son souhait de retourner vivre à Paris. Le couple continuera de faire cette demande tout au long de l'accompagnement bien qu'il leur ait été expliqué que cela n'était pas possible.

Nous rencontrons Monsieur et Madame Z chaque semaine, ensemble ou séparément. Monsieur Z s'exprime peu en français mais il peut dire que son travail lui plaît.

Madame Z nous dit qu'elle sait faire les démarches toute seule ou en sollicitant ses enfants. Elle est réticente à entrer dans le détail de ses démarches et lorsque nous la sollicitons, elle répond que « tout va bien ».

Lors de nos échanges avec la fille cadette, Madame Z s'interpose et répond systématiquement à sa place. Elle est suspicieuse à notre égard et est très attentive à ce que sa fille pourrait nous dire.

Début 2024, la fille aînée du couple a quitté l'hébergement suite à sa grossesse. Elle est allée vivre dans une autre région avec son ami et la famille de ce dernier.

Les 2 autres jeunes adultes suivent des études supérieures et la petite dernière est en primaire. Ils sont tous les 3 scolarisés à Paris.

Nous avons plusieurs fois fait part de notre inquiétude quant au rythme de vie de la fillette qui se lève très tôt le matin et rentre tard le soir. Elle fait près de 2h de transport par jour et elle ne peut pas faire l'activité extra-scolaire qu'elle aurait voulu. Les parents mettent en avant que ces contraintes n'empêchent pas les très bons résultats scolaires de leur fille et qu'ils la maintiennent dans une école parisienne car c'est là qu'ils souhaitent vivre.

Par ailleurs, la réussite scolaire de tous les enfants est primordiale pour Madame.

Courant 2025, le couple nous informe que les deux aînés sont désormais accueillis par des amis, à Paris, dans des conditions inconfortables au regard de l'hébergement. Madame a prétexté cette décision du fait de l'éloignement de leur hébergement par rapport aux établissements scolaires des garçons et du temps de transport en commun.

Alors en sous occupation, le couple demande que le SIAO les oriente à Paris.

Nous informons le SIAO de la nouvelle composition de la famille et de sa demande. La coordinatrice du SIAO répond que nous pouvons faire une demande de réorientation mais précise que si la famille refuse cette réorientation, elle devra quitter l'hébergement actuel.

Nous recevons le couple pour leur faire part du retour du SIAO, à savoir qu'ils peuvent être orientés vers n'importe quel dispositif (diffus ou collectif) dans toute l'Île de France mais pas à Paris car il y a beaucoup trop d'attente pour un hébergement. Suite à l'entretien, et sans prendre le temps de réfléchir davantage, le couple indique son intention de quitter l'hébergement et Madame dit qu'ils vont vivre chez leur fille aînée. La famille partira peu de temps après.

La famille Z quitte le CHU en 2025, sans s'être saisie de l'accompagnement social.

2 hommes sont également sortis du dispositif CHU, du fait de décohabitation familiale.

Nous adressons nos sincères remerciements à nos partenaires, **CARREFOUR SOLIDAIRE**, **HOTELS SOLIDAIRES**, **BRICO DEPÔT**, **l'INRAP** et **IKEA**, pour leur engagement et leur soutien tout au long de l'année 2025.

